



- *Seule la version orale fait foi*

NON à l'étatisation des journalistes et de la presse

par Philippe Bauer, conseiller aux Etats PLR (NE)

Un esprit libéral doit par principe être farouchement attaché à la liberté de la presse, corollaire de la liberté d'expression (art. 16 et 17 CsT). Il s'agit en effet de concept issu des lumières pour lutter contre l'absolutisme de l'ancien régime. Les libertés se déclinent notamment par le fait que dans notre pays, il ne saurait y avoir de médias « officiels », dont les collectivités publiques sont propriétaires et qui diffusent la pensée officielle. Elle signifie aussi que les médias doivent bénéficier d'une pleine indépendance éditoriale, à savoir que le rédacteur en chef doit être seul maître du contenu de son média et ne saurait être obligé de diffuser une information aussi importante soit-elle ou de garder le silence sur des faits peut-être embarrassants pour le pouvoir. N'est d'ailleurs libre que celui qui peut véritablement effectuer des choix sans subir une pression trop importante de tiers. Cette indépendance trouve du reste par analogie sa concrétisation, par exemple dans l'exercice de la profession d'avocat où il n'est pas possible à un avocat de représenter un client lorsqu'il est dépendant financièrement ou de toute autre manière de celui-ci.

Alors que dire des médias qui recevront en 7 ans près d'un milliard de francs des pouvoirs publics ? Seront-ils toujours indépendants d'eux ? Et poser la question c'est y répondre. Il est aussi piquant de constater que ceux qui, aujourd'hui ne voient pas de problème à ce que l'Etat soutienne les médias sont les mêmes qui affirment, certes dans un autre cadre, que les parlementaires, qui sont aidés financièrement par des lobbys, manquent totalement d'indépendance !

Un esprit libéral tient aussi à pouvoir librement décider quelle aide doit être apportée et à qui. Or, les deux lois qui nous sont aujourd'hui proposées en paquet ne permettent pas de faire de choix entre les aides indirectes et les aides directes, le soutien aux médias existants ou à ceux à créer, le soutien à la formation des journalistes dont certains en ont effectivement besoin, le soutien aux agences de presse et finalement « last but not least », la répartition de la redevance en faveur des radios-TV locales.

Il aurait d'ailleurs été en la matière parfaitement possible de, comme une minorité parlementaire l'a proposé, séparer le soutien indirect aux médias et peut-être aussi la question de la répartition de la redevance radio-TV du soutien direct à la création de nouveaux médias électroniques. L'unité de la matière y aurait trouvé son compte comme aussi le respect de la liberté des médias grâce à un soutien uniquement indirect, voire même les radios-TV locales grâce à une meilleure répartition de la redevance.

En résumé, non à une loi qui viole la liberté de la presse en introduisant dans nos médias le principe du « qui paie commande » et qui, pour éviter la contradiction, arrose la plupart des médias, sauf les petits médias locaux qui vivent aujourd'hui de leur travail, en matière de contenus rédactionnels et de recherches de publicités alors que, et c'est un comble, les grands groupes de médias, qui sont aujourd'hui déjà tous en lien avec les pouvoirs publics, recevront durant 7 ans au minimum, car être libéral c'est aussi ne pas être dupe des fausses promesses, l'argent de nos impôts.